

Les Centres Régionaux de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE)

Le décret n°2019-1233 du 26 novembre 2019 relatif aux Centres Régionaux de Pathologies Professionnelles et Environnementales ([CRPPE](#)) établi que chaque région soit dotée d'un CRPPE, pour la mise en œuvre des orientations de la politique de santé définie à l'article L. 1411-1 du code de la santé publique, comprenant la promotion de la santé dans tous les milieux de vie notamment sur le lieu de travail, la réduction des risques pour la santé liés à des facteurs environnementaux et l'organisation des parcours de santé.

L'arrêté du 16 février 2021 relatif aux [CRPPE](#) détaille les obligations générales et les missions des CRPPE, ainsi que leur organisation. Ainsi, le CRPPE est implanté dans un établissement public de santé de la région et peut comporter plusieurs unités hébergées dans d'autres établissements de santé de la région. Ces textes réglementaires et administratifs apportent ainsi une évolution dans la dénomination de ces centres, ceux-ci étant auparavant nommés Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP). Toutefois, leurs missions ont été conservées et consolidées réglementairement.

Quelles sont les missions des CRPPE ?

Les CRPPE prennent en charge les personnes atteintes de pathologies en lien avec l'environnement professionnel ou général. Ils concourent à la prévention des risques d'atteintes à la santé du fait du travail ou de l'environnement, à la promotion de la santé au travail, au maintien dans l'emploi ou à la prévention de la désinsertion professionnelle de patients atteints de maladies chroniques.

Les CRPPE ont également comme missions :

- de concourir aux dispositifs de surveillance et d'alerte en santé au travail mis en œuvre par l'Anses et de Santé publique France. A ce titre, les CRPPE sont membres du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales (RNV3PE) piloté par l'Anses ;
- d'animer des réseaux de professionnels de santé au travail en région ;
- l'enseignement et la recherche sur les affections professionnelles et environnementales.

Quels sont les champs d'expertise des CRPPE lors des consultations ?

Les consultations sont réalisées sur demande du patient, du médecin traitant, du médecin du travail ou d'un autre médecin spécialiste.

EN SANTE AU TRAVAIL

➤ Expertise sur les relations entre les maladies et le milieu professionnel

Les consultations relatives aux pathologies professionnelles visent à faire le diagnostic de maladies susceptibles d'être d'origine professionnelle (cas d'affections cutanées ou neurologiques par exemple). Chez les patients dont la maladie est connue (cas de cancers par exemple), ces consultations ont pour but de rechercher des expositions professionnelles pouvant être en lien avec

leur maladie. Si un lien est identifié entre une exposition professionnelle et la maladie, un accompagnement dans les démarches de déclaration de maladie professionnelle auprès de la Sécurité Sociale sera proposé au patient (ou de ses ayants-droits).

➤ **Expertise sur le maintien et le retour en emploi**

Les consultations peuvent avoir pour objectif d'aider des personnes atteintes de maladies chroniques à revenir à leur poste de travail et de les conseiller en cas d'adaptation de poste ou de reconversion professionnelle. Le centre travaille en collaboration avec le médecin du travail ou de prévention ainsi qu'avec les établissements et services médico-sociaux.

➤ **Expertise sur la compatibilité entre l'état de santé d'une personne et un poste de travail**

Les consultations peuvent concerner des personnes présentant une affection chronique complexe, le plus souvent adressés par leur médecin du travail. Le CRPPE fait le lien avec différents spécialistes pour évaluer l'évolution de la maladie et son retentissement sur l'emploi. Ces consultations peuvent intervenir en appui au médecin du travail pour une décision d'aptitude ou d'inaptitude à un poste de travail.

➤ **Expertise sur les modalités de surveillance de l'état de santé des personnes en activité ou non et ayant été exposées à des agents chimiques dangereux**

Les consultations peuvent avoir pour but de réaliser un dépistage de maladies chez les sujets ayant été exposés à certaines nuisances (amiante, poussières de bois, silice...), selon les recommandations en vigueur.

EN SANTE-ENVIRONNEMENT

Les consultations relatives aux pathologies environnementales sont destinées à rechercher l'origine environnementale d'une maladie. Elles permettent d'investiguer les expositions présentes dans l'environnement de la personne et d'en rechercher les conséquences sur sa santé. Des examens complémentaires peuvent être prescrits afin d'éliminer d'autres affections susceptibles d'engendrer les mêmes symptômes. Cette consultation permet d'accompagner la personne dans une éviction ou réduction des expositions ou dans son traitement.

ANNUAIRE DES CRPPE - Sites de consultation

CRPPE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AuRA)

Le CRPPE AuRA rassemble 4 unités situées au sein des CHU de Grenoble, Lyon, Saint Etienne et du CHRU de Clermont-Ferrand.

GRENOBLE (ETABLISSEMENT PORTEUR DU CRPPE)

Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales

CHU de Grenoble - Hôpital Michallon

Boulevard de la Chantourne

38700 La Tronche

Tél. : 04 76 76 54 42

Mail : avispathopro@chu-grenoble.fr

CLERMONT-FERRAND

Service Santé Travail Environnement

CHRU Gabriel Montpied

58 rue Montalembert

63003 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Tél. : 04 73 75 49 26

LYON

Service de médecine du travail

CH Lyon sud

165 Chemin du Grand Revoyet - Pavillon 4 M

69495 PIERRE-BENITE Cedex

Tél. : 04 78 86 12 05

SAINT ETIENNE

Service de santé au travail et pathologies professionnelles

CHU de St Etienne - Hôpital Nord

Avenue Albert Raimond

42055 SAINT-PRIEST EN JAREZ

Tél. : 04 77 12 73 81

CRPPE BRETAGNE

Le CRPPE Bretagne rassemble 2 unités situées au sein des CHU de Brest et Rennes.

RENNES (ETABLISSEMENT PORTEUR DU CRPPE)

Santé au travail et pathologie professionnelle

CHU Pontchaillou

Pavillon Le Chartier – 2^{ème} étage

2 rue Henri Le Guilloux

35033 RENNES Cedex 09

Tél. : 02 99 28 24 44

Mail : pathologie.professionnelle@chu-rennes.fr

BREST

Santé au travail et maladies dues à l'environnement

CHU Morvan

2 avenue Foch

29609 BREST Cedex

Tél. : 02 98 22 35 09

CRPPE CENTRE-VAL DE LOIRE

Le CRPPE Centre-Val de Loire rassemble 3 unités situées au sein des CHU d'Angers et Nantes et du CHRU de Tours.

TOURS (ETABLISSEMENT PORTEUR DU CRPPE)

Consultations de pathologies professionnelles
CHRU de TOURS
Hôpital Bretonneau – B1A
2 boulevard Tonnellé
37044 TOURS Cedex 9
Tél. : 02 47 47 85 40

ANGERS

Centre de ressources maladies professionnelles
Maintien en emploi
CHU d'Angers
4 rue Larrey
49933 ANGERS Cedex 9
Tél. : 2 41 35 34 85

NANTES

Consultation de pathologies professionnelles
CHU de Nantes
Immeuble Le Tourville
5 rue du Professeur Boquien
44093 NANTES Cedex 01
Tél. : 02 40 08 36 35

CRPPE GRAND-EST

Le CRPPE Grand-Est rassemble 3 unités situées au sein du CHRU de Nancy, du CHU de Reims et des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. *En date du 14 mai 2024, l'établissement porteur n'a pas été nommé.*

NANCY

Centre de consultation de pathologies professionnelles
CHRU de Nancy
Bâtiment des spécialités médicales Philippe Canton
Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE lès NANCY Cedex
Tél. : 03 83 15 71 69
Mail : ccpp@chu-nancy.fr

STRASBOURG

Service de Pathologie Professionnelle et de
Médecine du Travail
Hôpital Civil
1 place de l'hôpital
67091 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 11 63 96

REIMS

Centre de consultation de pathologies professionnelles
CHU de Reims - Hôpital Sébastopol
48 rue de Sébastopol
51092 REIMS Cedex
Tél. : 03 26 78 89 33

CRPPE HAUTS-DE-FRANCE

Le CRPPE Hauts de-France rassemble 2 unités situées au sein des CHU d'Amiens et de Lille.

LILLE (ETABLISSEMENT PORTEUR DU CRPPE)

Pathologies professionnelles et Environnementales

AMIENS

Centre Régional de Pathologies Professionnelles et

CHU de Lille
1 avenue Oscar Lambret - CS 70001
59037 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 44 57 94
Mail : secretariatpathopro@chru-lille.fr

Environnementales des Hauts-de France - Site
d'Amiens
CHU Amiens-Picardie Site Sud
Bâtiment principal - Hall 2 - rez-de-chaussée
1 rond-point du Professeur Christian Cabrol
80054 AMIENS Cedex 1
Tél. : 03 22 08 77 60
Mail : cppe@chu-amiens.fr

CRPPE ILE-DE-FRANCE

Le CRPPE Ile-de-France rassemble 6 unités situées au sein des hôpitaux de Fernand-Widal, Hôtel-Dieu, Avicenne et Raymond-Poincaré et du Centre hospitalier intercommunal de Créteil.

CRETEIL (ETABLISSEMENT PORTEUR DU CRPPE)

Service de Pathologies professionnelles et de
l'Environnement
Centre hospitalier intercommunal de Créteil
Bâtiment U - rez-de-chaussée
40 avenue de Verdun
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01 57 02 21 04
Email : pathopro@gmail.com

BOBIGNY

Unité fonctionnelle des pathologies professionnelles et
environnementales
Hôpital Avicenne
125 rue de Stalingrad
93009 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01 48 95 51 36

GARCHES

Unité hospitalo-universitaire de santé
professionnelle
Hôpital Raymond Poincaré
104 boulevard Raymond Poincaré
92380 GARCHES
Tél. : 01 47 10 77 52
Site : <http://patho-pro-graches.aphp.fr/>

PARIS - HOTEL-DIEU CENTRE

Consultation de Pathologies professionnelles et
environnementales
Hôpital Hôtel-Dieu
Salle Notre-Dame Aile B1 - Rez de chaussé
1 Parvis Notre-Dame
Place Jean-Paul II
75004 PARIS
Tél. : 01 42 34 86 07 - 01 42 34 86 08

PARIS - HOTEL-DIEU

Consultation spécialisée "Sommeil-vigilance et
travail"
Hôpital Hôtel-Dieu
1 Parvis Notre-Dame
Place Jean-Paul II
75004 PARIS
Tél. : 01 42 34 89 89

PARIS - FERNAND-WIDAL

Consultation de Pathologies professionnelles et de
l'Environnement

Hôpital Fernand Widal
200 rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
Tél. : 01 40 05 43 28

CRPPE NORMANDIE

Le CRPPE Normandie rassemble 6 unités situées au sein des CHU de Caen et de Rouen, de l'Hôpital de Valognes et du Groupement Hospitalier du Havre.

ROUEN (ETABLISSEMENT PORTEUR DU CRPPE)

Centre de ressource de pathologies professionnelles et
environnementales
CHU Charles Nicolle
1 rue de Germont
76031 ROUEN Cedex
Tél. : 02 32 88 82 85
Mail : secret.pathologie@chu-rouen.fr

CAEN

Centre Régional de Pathologie Professionnelle et
Environnementale site de Caen
CHU Caen - Normandie
Avenue de la Côte de Nacre - CS 30001
14033 CAEN Cedex
Tél. : 02 31 06 49 02

LE HAVRE

Centre de consultation de pathologies
professionnelles
Groupement Hospitalier du Havre
Hôpital Jacques Monod
Hall Nord, ZONE 4 - Rez de chaussée
BP 24
76083 LE HAVRE Cedex
Tél. : 02 32 73 32 08
Mail : secre.cs.patho.prof@ch-havre.fr

CHERBOURG

Consultation de pathologies professionnelles
Hôpital de Valognes
1 rue du 8 mai 1945
50700 VALOGNES
Tél. : 02 33 95 70 69
Mail : pathologie.professionnelle@ch-cotentin.fr

CRPPE NOUVELLE AQUITAINE

Le CRPPE Nouvelle-Aquitaine est située au sein du CHU de Bordeaux.

BORDEAUX (ETABLISSEMENT PORTEUR DU CRPPE)

Unité de Consultation de Pathologies Professionnelles et
Environnementales
CHU de Bordeaux
Hôpital Pellegrin - Bâtiment PQR2

Place Amélie Raba Léon
33076 BORDEAUX Cedex
Tél. : 05 56 79 61 65

CRPPE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (PACA)

Le CRPPE PACA est située au sein du CHU de Marseille.

MARSEILLE (ETABLISSEMENT PORTEUR DU CRPPE)

Consultation de pathologies professionnelles
Service de Médecine et Santé au Travail
Hôpital de la Timone
Bâtiment J, 2^{ème} étage
264 rue Saint-Pierre
13385 MARSEILLE Cedex 5
Tél. : 04 91 38 50 88

CRPPE OCCITANIE

Le CRPPE Occitanie rassemble 2 unités situées au sein des CHU de Montpellier et Toulouse.

TOULOUSE (ETABLISSEMENT PORTEUR DU CRPPE)

Service des Maladies Professionnelles et
Environnementales
CHU de Toulouse - Hôpital Purpan
Place du Docteur Baylac - Pavillon Turiaf
31059 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : 05 61 77 21 90
Mail : smpe.rdv@chu-toulouse.fr.

MONTPELLIER

Centre Régional des Pathologies Professionnelles
et Environnementales - Site de Montpellier
CHU de Montpellier - Hôpital Lapeyronie
371 avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 MONTPELLIER Cedex 5
Tél. : 04 67 33 88 41